



# MINISTÈRE DE LA CULTURE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## AVIS RELATIF A L'ACCES PAR LA VOIE DU DETACHEMENT AU CORPS DES CHARGES D'ETUDES DOCUMENTAIRES EN FAVEUR DES FONCTIONNAIRES EN SITUATION DE HANDICAP SESSION 2022

Procédure de catégorie A, filière documentation

En application de l'article 93 de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, un accès, par la voie du détachement, au corps des chargés d'études documentaires en faveur des fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi est prévu au titre de l'année 2022.

Nombre de poste offert : 1. Localisation du poste : Ecole Nationale d'Architecture de Nancy (54).

### **Conditions d'admission à concourir :**

- Avoir la qualité de fonctionnaire,
- Appartenir à l'une des catégories de bénéficiaire de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (BOETH) définies à l'article 93 de la loi n°2019-828 du 6 août 2019,
- Justifier au 1<sup>er</sup> janvier 2022 de quatre années au moins de service publics.

### **Modalités d'inscription :**

#### **Ouverture des inscriptions et date limite de dépôt des candidatures**

Les inscriptions seront ouvertes **du 12 décembre 2022, 12 heures, au 11 janvier 2023, 17 heures.**

Pour s'inscrire, les candidats devront constituer et transmettre un dossier d'inscription complété et signé comprenant les documents suivants :

**N°1 - La fiche d'inscription,**

**N°2 - Une copie du document, en cours de validité, permettant de justifier l'appartenance à l'une des catégories mentionnées aux 1°, 2°, 3°, 4°, 9°, 10° et 11° de l'article L. 5212-13 du code du travail ([https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article\\_lc/LEGIARTI000033220318/](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000033220318/))**

La fiche d'inscription et la fiche descriptive du poste offert sont téléchargeables sur le site du ministère de la culture depuis le lien : <https://www.culture.gouv.fr/Nous-connaitre/Emploi-et-formation/Concours-et-examens-professionnels/Filiere-de-la-documentation/Charge-e-d-etudes-documentaires>.

#### **Transmission du dossier de candidature**

Le dossier de candidature est à transmettre par voie électronique à l'adresse suivante : [boeth-22-ched@culture.gouv.fr](mailto:boeth-22-ched@culture.gouv.fr).

En cas de difficulté dans la transmission par voie électronique, le dossier pourra être transmis par voie postale à l'adresse suivante :

Ministère de la culture  
à l'attention de Madame Joëlle PELLETIER,  
BOETH 2022 - CHED  
SRH - SDPS – BRECOMEP,  
182 rue Saint-Honoré, 75 001 Paris

**Attention :** tout dossier transmis incomplet ou hors délai ne pourra être pris en considération.

## **Formations de préparation au RAEP et à l'oral (uniquement à destination des agents du ministère de la culture) :**

Méthodologie de l'oral sur dossier de RAEP sur 3 jours : les 12, 19 et 20 janvier 2023.

(RAEP : reconnaissance des acquis de son expérience professionnelle)

### **Nature et déroulement de la sélection :**

#### **Transmission du dossier RAEP**

Les candidats devront faire parvenir **au plus tard le 30 janvier 2023**, leur dossier de RAEP complété et signé par voie électronique à l'adresse suivante : [boeth-22-ched@culture.gouv.fr](mailto:boeth-22-ched@culture.gouv.fr).

En cas de difficulté dans la transmission par voie électronique, le dossier pourra être transmis par voie postale à l'adresse suivante :

Ministère de la culture  
à l'attention de Madame Joëlle PELLETIER,  
BOETH 2022 - CHED  
SRH - SDPS – BRECOMEP,  
182 rue Saint-Honoré, 75 001 Paris

**Attention :** tout dossier transmis incomplet ou hors délai ne pourra être pris en considération.

Ce dossier, ainsi qu'un guide d'aide au remplissage sont téléchargeables sur le site du ministère de la culture depuis le lien : <https://www.culture.gouv.fr/Nous-connaître/Emploi-et-formation/Concours-et-examens-professionnels/Filiere-de-la-documentation/Charge-e-d-etudes-documentaires>.

#### **Sélection et audition des candidats**

Une commission effectuera une première sélection des candidats à partir des dossiers de candidature. Seuls seront convoqués à un entretien les candidats dont les dossiers auront été retenus. Les auditions sont prévues à partir du 16 mars 2023 en région Ile de France.

La liste du candidat retenu à l'issue des entretiens sera publiée au plus tard en mai 2023 sur le site du ministère de la culture (lien mentionné ci-dessus).

La date prévue de détachement est fixée au 1er juin 2023.

### **Calendrier de la procédure :**

Inscriptions	Date d'ouverture	le 12 décembre 2022
	Date de clôture	le 11 janvier 2023
	<a href="https://www.culture.gouv.fr/Nous-connaître/Emploi-et-formation/Concours-et-examens-professionnels/Filiere-de-la-documentation/Charge-e-d-etudes-documentaires">https://www.culture.gouv.fr/Nous-connaître/Emploi-et-formation/Concours-et-examens-professionnels/Filiere-de-la-documentation/Charge-e-d-etudes-documentaires</a>	
Date limite de transmission du dossier de candidature	le 11 janvier 2023	
Date limite de transmission du dossier RAEP	Le 30 janvier 2023	
Epreuve orale d'admission	A partir du 16 mars 2023 en Ile de France	
Résultats d'admission	A partir du 26 avril 2023 <a href="https://www.culture.gouv.fr/Nous-connaître/Emploi-et-formation/Concours-et-examens-professionnels/Filiere-de-la-documentation/Charge-e-d-etudes-documentaires/Resultat/Resultats-des-concours-et-des-examens-professionnels-de-charge-d-etudes-documentaires">https://www.culture.gouv.fr/Nous-connaître/Emploi-et-formation/Concours-et-examens-professionnels/Filiere-de-la-documentation/Charge-e-d-etudes-documentaires/Resultat/Resultats-des-concours-et-des-examens-professionnels-de-charge-d-etudes-documentaires</a>	

Pour obtenir davantage de renseignements, connectez-vous au site des concours du ministère de la culture accessible depuis le lien : <https://www.culture.gouv.fr/Nous-connaître/Emploi-et-formation/Concours-et-examens-professionnels/Filiere-de-la-documentation/Charge-e-d-etudes-documentaires>.